



SURVIVRE À... SANS PLEURER

Domage de frustration & désagréments

Quand une dépense devient inutile... mais pas forcément réparable

Une méthode, plusieurs terrains. | JurisMedX



1. Le concept à manier avec des pincettes

Le scan consacre une contribution entière au « dommage de frustration » et aux désagréments. Son architecture part d'un principe de rejet, puis examine des exceptions ou voies de réparation particulières : dépenses inutiles en responsabilité contractuelle et précontractuelle, intérêt à restitution et une disposition spéciale citée dans l'ouvrage.

Réflexe — Ne pas partir de l'idée « j'ai payé pour rien donc j'ai un dommage ». Il faut d'abord identifier le régime juridique qui transforme cette frustration économique en poste réparable.

2. Méthode en 4 questions

1. Quelle dépense ou utilité a été « perdue » ?
2. Cette perte se traduit-elle déjà par un dommage patrimonial classique ?
3. Sinon, existe-t-il une base contractuelle, précontractuelle, restitutoire ou spéciale ?
4. Le poste demandé double-t-il déjà une autre indemnisation ?

3. Situations d'entraînement

Situation	Question de qualification
Voyage rendu inutile	Dépenses inutiles, perte d'usage, règle spéciale ?
Billet / événement impossible à utiliser	Restitution, inexécution, dommage additionnel ?
Abonnement devenu inutilisable après atteinte corporelle	Préjudice patrimonial classique ou frustration non réparable ?
Travaux préparatoires devenus inutiles	Responsabilité précontractuelle / contractuelle ?



4. Fiche de qualification

Case	Réponse
Dépense initiale	
Utilité attendue	
Événement qui détruit l'utilité	
Régime juridique	
Base de remboursement / indemnisation	
Autre poste déjà réclamé	
Risque de double compte	
Conclusion	

5. Idées Wooclap

- Vrai/Faux : « Toute dépense devenue inutile est un dommage réparable ».
- Classement : restitution / dommage / frustration / désagrément.
- Micro-cas à choix multiple avec changement d'un seul fait pour tester le régime.